



INFOS

NOTE DCSP SUR LA SÉCURITÉ DES PTS Une étape de plus vers le nouveau Statut Dérogatoire

Après notre entretien du 27 Juin 2022 avec la Directrice Centrale de la Sécurité Publique, notre demande de rédiger une note Sécurité Publique a été respectée !

La note DCSP du 19 Juillet 2022 sur la sécurité des PTS rappelle :

La responsabilité des chefs de services territoriaux

« les chefs de services territoriaux de la sécurité publique sont responsables de la Sécurité des personnels scientifiques placés sous leur autorité hiérarchique. A ce titre, il leur appartient de fournir les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions et de prendre toutes mesures pour garantir leur sécurité lors des opérations de constatations sur les scènes d'infraction ou de signalisation dans les locaux de Police »

La prévention et l'identification des risques

Rappel d'une visite médicale tous les 2 ans avec la fiche de suivi individuel des expositions aux risques
Rénovation du dispositif « santé et sécurité au travail »
Extension de la démarche AMARIS

Sur les scènes d'infraction

« tout déplacement dans un quartier sensible, dans un environnement hostile ou lieu susceptible de faire l'objet de troubles à l'ordre public, fait l'objet d'une sécurisation par des policiers actifs des services d'investigation ou de voie publique »

Déplacements dans les locaux de Police

Ils seront obligatoirement accompagnés par un policier en cas de nécessité

Les moyens de protections

Port du gilet pare – balles et dotation d'aérosols lacrymogènes ou incapacitants

L'anonymisation des personnels

Port de la cagoule et la pseudonymisation

Formation

Module de 12h en services territoriaux pour les personnels en formation continue

Avec cette note, Madame BERTHON nous a confirmé que tous les DDSP devront respecter radicalement ces instructions.

Nos demandes faites en parallèle de sortie à 2 effectifs, de toute intervention de nuit avec une présence constante d'un équipage de Police Secours peuvent se réaliser avec cette note DCSP du 19 Juillet 2022.

La balle est dans le camp des chefs de services territoriaux désormais !

N'hésitez pas à contacter vos bureaux territoriaux pour toute dérive rencontrée !

Le SNPPS, le Seul Syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques